



© AFP

Projet de loi sur les OGM

écouter 1 min 48 sec

Réponses

CORRIGÉ

Exercice 1 : Vrai ou faux? Cochez les bonnes réponses.

Un projet de loi vient d'être accepté par le Conseil des ministres. **faux**

Il s'agit d'un projet de loi sur les organismes génétiquement modifiés. **vrai**

Cette loi concerne tous les pays de l'Union Européenne. **vrai**

Les textes de cette loi ont été rédigés en 2001 et appliqués dans tous les pays de l'Union Européenne en 2003. **faux**

La France n'a pas mis beaucoup de temps à traduire cette loi. **faux**

Les pays qui mettent trop de temps à traduire cette loi doivent payer des amendes. **vrai**

Exercice 2 : Que signifient ces expressions ?

Les OGM sont des **plantes dont on change des caractéristiques**.

La Confédération paysanne est **un syndicat agricole**.

Exercice 3 : Que dit cette loi ? Cochez les bonnes réponses.

La culture d'OGM sera complètement interdite.

Les OGM cultivés pour être vendus, comme le maïs, devront obtenir une autorisation de mise en vente sur le marché.

Ces produits alimentaires devront porter l'étiquette OGM.

Les agriculteurs devront déclarer le nombre de champs qu'ils exploitent.

Pour cultiver les OGM utilisés pour la recherche, il y aura auparavant des consultations du public et l'agriculteur devra obtenir une autorisation.

On ne pourra pas cultiver d'OGM avant un délai de 10 ans, pour permettre aux scientifiques d'évaluer les effets qu'ils pourraient avoir sur l'environnement ou sur la santé humaine.